

2022 /2023

DEVE/MV/juin 2022

DOSSIER VALIDATION DES ACQUIS POUR HMONP (HABILITATION A LA MAITRISE D'ŒUVRE EN NOM PROPRE

Application du Décret n° 98-2 du 2 janvier 1998.

Application de l'arrêté du 10 avril 2007 relatif à l'habilitation de l'architecte diplômé d'Etat à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en son nom propre

L'ACCES A LA FORMATION HMONP PAR LA VOIE DE LA VALIDATION DES ACQUIS A L'ENSAG

Les diplômes d'architecture sont exclus des dispositifs dits de VAE (validation des acquis de l'expérience) qui permettent à toute personne engagée dans la vie active de faire valoir les acquis de son expérience en vue de l'obtention d'un diplôme ou d'un titre, après examen par un jury. En revanche, des dispositifs spécifiques existent, dits de validation des acquis (VA).

Ainsi, l'habilitation à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en son nom propre est délivrée dans le cadre d'une formation accessible soit directement après l'obtention du diplôme d'Etat d'architecte (ou son équivalent¹), **soit après une période d'activité professionnelle en tant qu'architecte diplômé.e d'Etat, tenant compte des acquis de cette expérience.**

Comment ?

La validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels permet la prise en compte pour la formation de tout ou partie des connaissances et compétences acquises.

“Au travers de son expérience professionnelle à valider, l'architecte diplômé.e d'Etat doit **faire la preuve** qu'il.elle a pris connaissance et intégré les règles et contraintes liées à l'exercice de mise en œuvre personnelle du projet, qu'il.elle les maîtrise et qu'il.elle a les capacités de les utiliser dans une démarche d'évaluation critique”.

Notez qu'aucune durée minimale d'expérience professionnelle n'est imposée par les textes. **On ne peut donc restreindre la recevabilité d'une demande à la quantité d'expérience professionnelle.** C'est la commission de validation des études, des acquis et de l'expérience

¹ Les conditions de diplôme nécessaires pour entrer en formation HMONP sont expliquées au paragraphe 3 de la notice d'information HMONP

professionnelle qui apprécie au cas par cas la nature, le contenu et la durée de l'expérience professionnelle visée.

A l'ENSAG, le choix a été fait que le parcours en validation d'acquis intègre nécessairement la validation de l'UE d'enseignement et, de manière liée, les contrôles de connaissances continus et le contrôle final.

Seule, donc, l'UE MSP peut faire l'objet d'une dispense et être validée à l'issue de l'audition par la commission de validation des acquis.

La demande est examinée sur la base du présent DOSSIER VALIDATION DES ACQUIS POUR HMONP constitué par le candidat par la **commission validation des études, des acquis et de l'expérience professionnelle compétente.**

Une réponse sera apportée à la demande avant la fermeture de l'ENSAG pour congés d'été, **soit avant le 22 juillet 2022.**

Au cas où l'examen sur dossier ne soit pas suffisant, des auditions par la même commission de validation des études, des acquis et de l'expérience professionnelle pourront avoir lieu. Dans ce cas, les candidat.es seront convoqués début septembre 2022. La convocation leur sera envoyée avant le 22 juillet 2022.

Attention !, **en raison de notre capacité d'accueil**, les demandes d'admission ne sont pas systématiquement acceptées.

En cas de demandes trop nombreuses, il sera donné priorité aux diplômé.es de l'ENSAG.

Il est recommandé aux candidats en validation d'acquis de postuler dans différentes ENSA pour s'assurer d'une place.

A l'issue de ce processus, les candidat.es par la validation d'acquis devront procéder, comme les autres, à leur **inscription administrative** et à l'établissement et la signature de leur protocole de formation avec un **enseignant directeur d'études.**

DOSSIER DE CANDIDATURE 2022-2023 FORMATION HMONP PAR LA VALIDATION DES ACQUIS

I. SITUATION ACTUELLE

Nom, prénom : _____

Date et lieu de naissance : _____

Genre : _____

Nationalité : _____

Adresse permanente : _____

Téléphone portable : _____

E-mail : _____

II. SITUATION ACTUELLE

A – VOUS EXERCEZ ACTUELLEMENT UNE ACTIVITE PROFESSIONNELLE

Emploi occupé : _____

Depuis combien de temps ? : _____

Temps plein

Temps partiel

Précisez (pourcentage): _____

Salarié.e :

Type de contrat :

CDI

CDD

Contrat en alternance

Autres (précisez) : _____

Non salarié.e :

Précisez votre statut : _____

B – VOUS ETES ACTUELLEMENT SANS EMPLOI

Vous êtes inscrit.e à Pôle Emploi

OUI NON

Date d'inscription : _____

- Vous percevez :
- Aucune indemnité Allocation chômage
- Autre: _____

Autres cas (précisez) :

III. NOTICE BIOGRAPHIQUE

Précisez dans les tableaux ci-dessous :

- Vos études à partir du Bac
- Vos formations continues et/ou stages professionnels
- Vos expériences professionnelles
- Vos expériences personnelles en lien avec la demande

Formation initiale à partir du baccalauréat (ou niveau bac)

Année	formation / intitulé / spécialité	Ecole / Université	lieu	niveau de formation	diplôme obtenu oui/non

Formations continues et/ou stages professionnels

Année(s)	Formation ou stage professionnel / intitulé	Organisme de formation et lieu	Durée de la formation	Contenu de la formation	Diplôme (D) Certificat (C) Attestation (A)

Expériences professionnelles

Année (s)	Fonctions tenues	Nom et adresse de l'employeur / Taille de l'entreprise	Descriptif des expériences	Durée de l'expérience	Temps plein / temps partiel
	1.				
	2.				
	3.				
	4.				
	5.				
	6.				

Durée totale de l'expérience professionnelle en lien avec la demande :

Expériences personnelles (bénévoles, autres) en lien avec la demande

	Fonctions tenues	Cadre de l'exercice	Descriptif des expériences	Durée de l'expérience	Temps plein / temps partiel
	A.				
	B.				
	C.				
	D.				

Durée totale de l'expérience personnelle en lien avec la demande :.....

LE DOSSIER DE CANDIDATURE COMPREND, DANS L'ORDRE :

- Le présent formulaire complété
- Une lettre de motivation dans laquelle vous préciserez : votre projet professionnel futur, votre intention par rapport à votre parcours de formation HMONP à l'ENSAG et les raisons qui vous font demander une validation des acquis de l'expérience ;
- Un curriculum vitae détaillé
- Une attestation du (des) employeur(s) sur laquelle figurera les données de l'expérience (durée, fonctions exercées et appréciation du travail), justificatifs d'expériences comme [travailleur non salarié](#) (n° Siret, attestation de sécurité sociale des indépendants SSI ...)
- Copies des diplômes et attestations de formation, notamment du diplôme nécessaire à l'accès à la formation HMONP (voir notice info HMONP, paragraphe 3, page 2)
- Un portfolio des travaux, expériences, réalisations (dossier personnel dans lequel les acquis de formation et les acquis de l'expérience sont définis, démontrés, représentés) d'un maximum de 20 pages format A4
- Pour les candidats non francophones, une attestation de niveau de français minimum (B1) en cours de validité.

Le dossier sera numérisé au format PDF dans un document unique dans l'ordre demandé.

Il sera envoyé par courriel au plus tard le **8 juillet 2022 avant 17h** à Salima KERKOURB, gestionnaire de scolarité (kerkoub.s@grenoble.archi.fr)